

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***20080167***Déposé au greffe du Tribunal
de l'entreprise d'Eupen**06 JUL. 2020**po/
le Greffier **Greffier**N° d'entreprise : **0434 543 370****Nom**(en entier) : **SCHREIBER**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **CHAUSSÉE DE LIEGE 52 4710 LONTZEN****Objet de l'acte : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 JUIN 2020.**

L'assemblée décide de procéder à l'élection des administrateurs. Sont élus au poste d'administrateurs pour un mandat de 6 ans, expirant au terme de l'assemblée générale ordinaire de 2026 :

- La S.A. SIKEN-LIXTON ayant son siège social Elseroux 56 à 4890 THIMISTER-CLERMONT, inscrite à la BCE sous le n° 0480.136.835 avec pour représentant permanent Monsieur Marc FABRY et, pour représentant permanent suppléant, Monsieur Quentin FABRY;

-Monsieur Simon FABRY, domicilié La Minerie 23 à 4890 THIMISTER-CLERMONT.

La S.A. SIKEN-LIXTON portera le titre d'administrateur-délégué et disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et les statuts.

Le mandat de Monsieur Simon FABRY est stipulé à titre gratuit.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 11 heures 30 après lecture et approbation du présent procès-verbal qui est signé par tous les actionnaires et les administrateurs présents.

S.A. SIKEN-LIXTON,
représentée par Marc FABRY,
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/07/2020 - Annexes du Moniteur belge